



CHAMBRE DES DÉPUTÉS
GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG

P.V. CPTES 01

Session extraordinaire 2013-2014

GB

Commission des Comptes

Procès-verbal de la réunion du 09 avril 2014

ORDRE DU JOUR :

Comptes de la Chambre des Députés
Exercice 2012

- Désignation d'un rapporteur
- Examen des comptes

*

Présents : Mme Diane Adehm, Mme Tess Burton, Mme Claudia Dall'Agnol, Mme Joëlle Elvinger, M. Gusty Graas remplaçant M. Alexander Kriepps, M. Aly Kaes, M. Marc Lies, M. Edy Mertens, M. Roger Negri, M. Serge Wilmes

M. Claude Frieseisen, Secrétaire général
M. Benoît Reiter, Secrétaire général adjoint
Mme Isabelle Barra, Secrétaire générale adjointe
Mme Ginette Biasini, de l'Administration parlementaire

Excusés : M. Alexander Kriepps, Mme Josée Lorsché, M. Justin Turpel

*

Présidence : M. Marc Lies, Président de la Commission

*

Comptes de la Chambre des Députés
Exercice 2012

- Désignation d'un rapporteur
- Examen des comptes

- Désignation d'un rapporteur

Sur proposition des membres de la commission, Monsieur Lies est désigné rapporteur des comptes de l'exercice 2012.

- Examen des comptes

Monsieur Lies énonce les divers documents envoyés aux membres de la commission tel que le bilan, le compte de résultats, les charges de l'exercice, le rapport du réviseur Deloitte, un tableau comparatif frais 2012 – frais 2011, un tableau comparatif budget-frais 2012 ainsi qu'un résumé des comptes 2012.

Il donne ensuite la parole aux membres de l'Administration parlementaire leur demandant des explications et précisions sur les chiffres de l'exercice 2012.

Madame Biasini passe en revue les comptes de l'année 2012.

Elle rappelle l'article 165 du Règlement de la Chambre des Députés qui énonce dans les alinéas (1) et (4) :

« (1) L'examen de la comptabilité des fonds de la Chambre, pour chaque session est confié à une commission spéciale dite « Commission des Comptes », assistée par un réviseur d'entreprises à désigner annuellement par le Bureau ».

« (4) La Chambre, sur le rapport de cette commission, se prononce sur l'apurement du compte. La décision est communiquée à la Cour des Comptes pour être enregistrée. »

En vertu de la loi du 16 décembre 2011 concernant le budget des recettes et des dépenses de l'Etat pour l'exercice 2012, un crédit global de 31.210.471 €, en vue du paiement des dépenses à effectuer en 2012, a été mis à la disposition du Bureau de la Chambre des Députés.

Au 31 décembre 2012, les dépenses de la Chambre des Députés se chiffrent à 28.632.390,71 € et les recettes à 31.267.552,58 € dont résulte un excédent des revenus sur les charges de 2.635.161,87 €.

Au 1^{er} janvier 2013, les excédents budgétaires cumulés se chiffrent à 5.368.168,70 €.

Les comptes de la Chambre des Députés sont divisés en 6 sections :

1. Section A : Députés **10.443.209,94 €**

Cette section contient les indemnités parlementaires et jetons, les indemnités de départ des députés non-réélus respectivement des députés qui ne se sont plus présentés aux élections législatives, le remboursement des cotisations de sécurité sociale, les assurances (remboursement frais casco), les frais de route et de séjour pour les déplacements à l'occasion des réunions de commissions, les indemnités du Président de la Chambre des Députés et des Présidents de groupe, les indemnités de secrétariat, les indemnités payées à une veuve de député, le congé politique payé aux patrons des députés salariés ainsi qu'aux députés indépendants.

2. Section B : Institutions parlementaires internationales **661.154,37 €**

Sont comptabilisés sous cette section les frais de voyage et de séjour pour la participation des députés à des conférences, assemblées et réunions de commission des institutions parlementaires internationales, les frais d'organisation de réunions à Luxembourg, les dépenses d'accueil lors de visites de délégations parlementaires étrangères à Luxembourg

ainsi que la contribution du Luxembourg aux frais de fonctionnement des assemblées parlementaires internationales.

3. Section C : Groupes politiques

2.687.576,00 €

Cette section regroupe les crédits sur base de la représentation proportionnelle (3.100 € NI 100 par député) et le remboursement des frais de personnel des groupes politiques (28.950 € NI 100) et sensibilités politiques (2.710 € NI 100 par député) (art.16 du Règlement de la Chambre des Députés), le remboursement des frais d'acquisition de matériel informatique et achat de services informatiques (49.600 € par groupe politique et 10.000 € par député pour les sensibilités politiques), les crédits pour la location d'une voiture (816 € par député) ainsi que le crédit pour la participation à des congrès politiques (250 € par député).

Sont également dus les crédits pour l'acquisition d'un photocopieur (par législature – 12.400 € par groupe politique et 2.500 € par député pour les sensibilités politiques) respectivement pour l'acquisition de mobilier de bureau (législature – forfait de 12.400 € et 500 € par député pour les groupes politiques et forfait de 2.500 € et 500 € par député pour les sensibilités politiques).

A partir de l'exercice 2012, les différents crédits précités alloués aux groupes et sensibilités politiques sont regroupés en un seul crédit et sont payés trimestriellement.

4. Section D : Personnel

8.143.894,28 €

La section D comprend les traitements de 73 fonctionnaires, les rémunérations de 12 salariés ainsi que les indemnités payées aux étudiants engagés pendant les vacances scolaires en été.

Sous cette section sont encore comptabilisés les frais de route et de séjour, les frais d'habillement ainsi que les frais d'assurances (déplacements en voiture privée pour le compte de la Chambre des Députés).

5. Section E : Frais de fonctionnement

5.773.621,57 €

Cette section comprend les frais de fonctionnement de la Chambre des Députés. (e.a. frais d'exploitation des véhicules automoteurs, frais de bureau, achats de services auprès des P et T, exploitation et entretien des bâtiments, location et entretien des équipements informatiques, achats de biens et de services (p.ex. Chamber TV), frais de restauration, frais de représentation, applications informatiques, contrats de maintenance, Site Internet, acquisition de matériels informatiques et logiciels, acquisition de mobilier de bureau, etc.)

6. Section F : Compte rendu

922.934,55 €

Les frais de distribution respectivement de publication de 14,5 numéros du compte rendu et du rapport d'activité sont comptabilisés sous cette section. Cette section englobe en outre les travaux de façonnage et de reliure des comptes rendus.

Le rapport de la commission contient les commentaires concernant le bilan, le compte de résultat et charges et les charges de l'exercice 2012.

Monsieur Frieseisen rend attentif que malgré les efforts de veiller lors de l'établissement des budgets à ce que les crédits demandés s'alignent davantage sur les dépenses effectives, l'exécution du budget de la Chambre des Députés accuse des moins-values de dépenses de

l'ordre de 2.578.079,29 € par rapport au budget adopté. Au niveau des sections, les différences se chiffrent comme suit :

- Section « Députés »	- 526.542,06 €
- Section « Personnel »	- 395.698,72 €
- Section « Frais de fonctionnement »	- 1.406.218,43 €
- Section « Compte rendu »	- 245.865,45 €

En ce qui concerne les écarts de la section « Députés », il y a lieu de remarquer qu'il faut prévoir des montants maximum fixés par la loi électorale ou par des décisions du Bureau, comme au niveau des indemnités de secrétariat, du congé politique et du remboursement des cotisations sociales.

En ce qui concerne l'écart au niveau de la section « Personnel », il y a lieu de noter que plusieurs membres du personnel ont opté pour un travail partiel tandis que les traitements et salaires avaient été calculés sur base de tâches complètes lors de l'établissement du budget en 2011. Un congé sans solde a été accordé à un fonctionnaire occupé à tâche complète à partir du 1^{er} mai 2012 et son remplaçant a été engagé en tant que salarié au mois de septembre 2012. Un fonctionnaire de la carrière moyenne a fait valoir ses droits à la retraite à partir du 1^{er} novembre 2012.

La majeure partie des crédits non utilisés de la section « Frais de fonctionnement » provient de projets informatiques prévus mais non réalisés respectivement par la non-acquisition de matériel informatique lié aux projets en question.

Le secrétaire général explique qu'en 2012 des différends avec le fournisseur principal, en charge de la majeure partie des installations et applications informatiques de la Chambre des Députés, ont forcé l'Administration parlementaire à trouver un nouveau fournisseur ce qui a entraîné un investissement en temps énorme au détriment de la mise en marche de projets prévus. Il en résulte que ces projets ont dû être reportés et par conséquent les crédits prévus sont tombés en économie.

Lors de l'établissement des prévisions budgétaires pour 2012 au niveau de la section « Compte rendu », l'impression et la distribution de 18 numéros de comptes rendus avaient été prévues et seulement 14,5 numéros ont été réalisés. Il est difficile de déterminer à l'avance le nombre d'exemplaires du compte rendu étant donné qu'il est lié aux nombre et heures effectifs des séances publiques.

En ce qui concerne l'établissement du budget 2015, les responsables du budget de l'Administration parlementaire établiront des relevés contenant d'un côté les frais fixes, tel qu'indemnités, traitements et salaires, contrats de maintenance, loyers, assurances, etc. et d'autre côté les frais de fonctionnement variables proprement dits et ils décideront sur base de ces données sur quels articles budgétaires des économies seront réalisables et réalistes.

La réserve de la Chambre sert à assurer le paiement d'imprévus, comme des visites, des conférences et des réunions, etc.

En ce qui concerne la question de la légalité de la réserve, Monsieur Frieseisen informe les membres qu'une étude interne a conclu qu'il n'y a pas de disposition législative qui s'opposerait à l'existence de cette réserve. Une lettre a été adressée au directeur de l'IGF pour confirmer cette conclusion.

En ce qui concerne le poste « Fonds de réserve assurance-accidents » (49.578,70 €), Monsieur Frieseisen demande l'autorisation de la commission de transférer ce montant au poste « Excédents budgétaires cumulés » (réserve). Il explique que cette somme a été

réservée pour le paiement de frais résultant d'accidents survenant au cours de l'exécution du mandat de député. Etant donné que ces accidents sont couverts par l'assurance-accident, le fonds peut être versé dans la réserve globale. Les membres marquent leur accord pour ce transfert.

Monsieur Lies remercie le Secrétaire général pour ses explications, mais aimerait avoir des précisions sur les points suivants :

- Situation financière des travaux de rénovation de la Maison Wiltheim

Le crédit total disponible était de 3.730.000 €, suite à 4 décisions du Bureau (une première enveloppe globale de 3.300.000 €, une autorisation supplémentaire de 40.000 € pour des équipements de sécurité, une autorisation de 87.400 € pour les œuvres d'art, une autorisation de 130.000 € pour les frais de fonctionnement 2011 imputés par erreur sur le crédit réservé à la rénovation et une autorisation de 172.600 € imprévus).

Actuellement le solde se chiffre à 40.188,86 €. Les personnes responsables du suivi des travaux de la Maison Wiltheim ont été priées récemment de faire le point de la situation afin de permettre la clôture de ce poste.

- Variations au niveau des frais de voyage et de séjour à l'étranger

En 2012, après avoir constaté un risque de dépassement de l'enveloppe budgétaire réservée aux déplacements à l'étranger, la Présidence, la direction et le personnel ont donné l'exemple en réduisant en nombre leurs déplacements. Afin d'éviter une augmentation au niveau des frais de voyage et de séjour, le Secrétaire général est d'avis qu'il y a lieu de faire une analyse des coûts-avantages des participations futures et de réduire le nombre des participants lors des réunions hors Europe.

- Frais d'experts et d'études

L'augmentation des frais liés à cet article budgétaire provient principalement de la signature de la convention « chaire de recherche en études parlementaires » avec l'Université de Luxembourg et qui a pour but de contribuer à la connaissance, à l'étude et au fonctionnement du parlementarisme dans le processus décisionnel national et européen tout en contribuant à des activités de recherches principalement en sciences politiques requises par la Chambre des Députés dans les domaines de la démocratie, de la législation et de la politique comparée en Europe. Le coût total de la convention s'élève à 375.500 € dont 150.200 € incombent à l'exercice 2012.

- Article 12.304 – Système d'archivage électronique

Les différences par rapport à 2011 sont liées au regroupement des articles 12.304 – Système d'archivage électronique, 12.307 – Expédition électronique et 12.308 – Site Internet en un seul article 12.304.

- Diminution des dépenses pour loyers d'immeubles

Monsieur Reiter remarque que suite à l'acquisition de la Maison Wiltheim les services de l'Administration parlementaire ont quitté les locaux loués par la Chambre des Députés, mais que de nouveaux locaux ont dû être loués pour le groupe parlementaire « CSV » et pour la sensibilité politique « Déi Lénk » suite aux élections législatives du 20 octobre 2013. Par conséquent, aucune diminution n'est à prévoir pour cet article budgétaire.

Monsieur Lies remercie les membres de l'Administration parlementaire pour ces précisions et donne la parole aux membres de la commission.

Les membres se disent satisfaits des explications claires et détaillées des membres de l'Administration parlementaire.

Avant de clôturer la réunion, Monsieur Lies rappelle que la prochaine réunion de la commission est fixée au mardi, 22 avril 2014 à 10.30 heures.

Luxembourg, le 10 avril 2014

Le Secrétaire-administrateur,
Ginette Biasini

Le Président,
Marc Lies